

Livret d'accueil du CCAS



L'action sociale *pour vous*



Madame, Monsieur,

À Tourville, la proximité et la solidarité sont les fibres qui tissent notre bien-vivre ensemble. Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), établissement public administratif autonome, est un acteur majeur de cette solidarité municipale. Tous les Tourvillais y sont les bienvenus pour trouver une information, une orientation ou un accompagnement social. Ainsi, ce livret d'accueil a été édité pour répondre à vos interrogations concernant ce lieu d'informations, d'écoute et d'accompagnement afin de vous faciliter l'accès aux droits. Les services proposés sont nombreux et peuvent permettre à chacun d'être soutenu dans ses conditions de vie : accompagnement, soutien, orientation, animation, accès au numérique... Toutes ces actions sont guidées par une volonté de jus-

Agnès CERCEL,
Maire de Tourville-la-Rivière
Présidente du CCAS



tice sociale, entre toutes les générations, tous les quartiers et tous les Tourvillais. Une telle démarche ne serait pas possible sans l'implication constante des agents municipaux que nous tenons particulièrement à remercier. Ils travaillent, chaque jour, à améliorer le quotidien de nombre d'entre nous. Nous souhaitons que vous trouviez, au travers des quelques pages de ce livret, une réponse à vos besoins. Nous restons à votre écoute et vous souhaitons une bonne lecture.

Françoise BOES,
Vice-Présidente du C.C.A.S



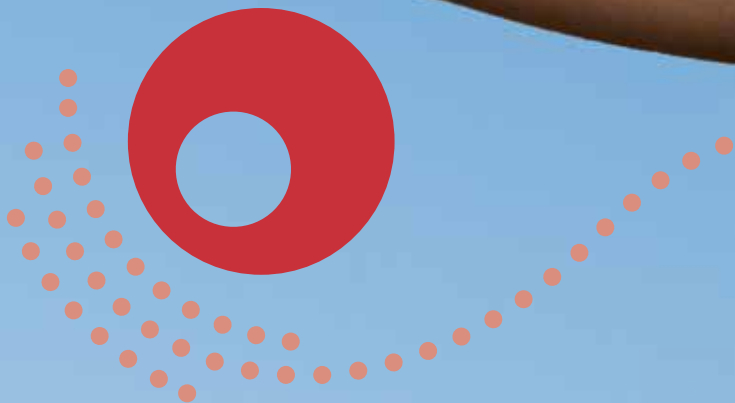
Madame Agnès CERCEL, préside le Conseil d'Administration du CCAS, composé de 10 membres :

5 titulaires désignés par le Conseil Municipal

- Françoise BOES (Elue Vice-Présidente par délibération du CCAS n°2020-14 du 5 novembre 2020)
- Peggy BRIEZ
- Erick LECHEVALIER
- Stéphane CARPENTIER
- Angélique BOUGEARD

5 titulaires désignés par Madame La Maire

- Chantal LHERMETTE
- Marie-Cécile FAVROT
- Gérard CONSTANT
- Maryline ROUSSEL
- Josiane POUILLARD



Informations pratiques



Centre Communal d'Action sociale
Mairie
Place de la commune de Paris
76410 TOURVILLE LA RIVIERE



Ouvert du lundi au vendredi
de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30



02 32 96 00 20



ml.lebret@tourville-la-riviere.fr



Saryna BOUCHEZ,
Directrice du C.C.A.S.

Marie-Laure LEBRET,
Directrice Actions Sociales - Séniors -
Logements
02 32 82 74 01 / 06 30 13 31 33

Angéla PREVOST,
Animatrice Séniors

Sarah MERAI,
Conseillère numérique

Si vous êtes en difficulté, le Centre Communal d'Action Sociale peut vous aider.
Consultez ce livret pour connaître ses différentes missions et prenez contact pour obtenir des conseils ou un rendez-vous.



Le pôle social du CCAS

Le Centre Communal d'Action Sociale accompagne l'instruction des demandes d'aides légales.

Ces aides légales proviennent de divers publics (Département, CPAM, CAF, France Travail, CARSAT...). Elles sont financées par l'impôt et les cotisations sur les revenus et destinées à compenser des déséquilibres financiers dus aux aléas de la vie, à la maladie, à la vieillesse, à la perte d'emploi, à la précarité ou aux handicaps des personnes.

Les publics concernés



PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

- Aide ménagère
- Prise en charge des frais d'hébergement
- Dossiers MDPH



INSTRUCTION DES DEMANDES PERSONNES ÂGÉES

- Allocation personnalisée d'autonomie (APA)
- Hébergement en établissement
- Aide ménagère
- Allocation de solidarité aux personnes âgées



AUTRE

- Aide à la constitution de dossier CSS (Complémentaire Santé Solidaire ; ex CMU)
- Aide à la déclaration annuelle de revenus
- Constitution du dossier dans le cadre de l'obligation alimentaire, du Fonds d'aide aux jeunes, Fond de solidarité logement

Les aides facultatives

Les élus ont choisi d'accompagner au mieux tous les habitants. La Municipalité finance des aides et des services facultatifs du CCAS.

AIDES ALIMENTAIRES

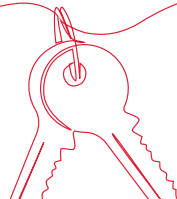
En cas d'urgence et lorsque qu'une difficulté vous touche. Vous avez la possibilité de solliciter une aide d'urgence qui sera instruite par le CCAS et sera délivrée sous forme de bons d'achats et de participation sur le paiement de factures.

DOMICILIATION / ÉLECTION DE DOMICILE

Le CCAS est habilité à effectuer des domiciliations des personnes sans domicile stable, les gens du voyage... afin de leur permettre de recevoir du courrier et d'accéder à leurs droits.

LE LOGEMENT

Le CCAS vous aide à effectuer une demande de logement dans le parc social. Une fois cette demande enregistrée, un numéro unique est attribué et la demande est inscrite sur une liste d'attente. Dès qu'un logement se libère, le service propose les candidatures selon les revenus et la composition familiale correspondant à la capacité d'accueil du logement et de paiement d'un loyer adapté aux ressources. Le choix de l'attribution du logement revient au bailleur.

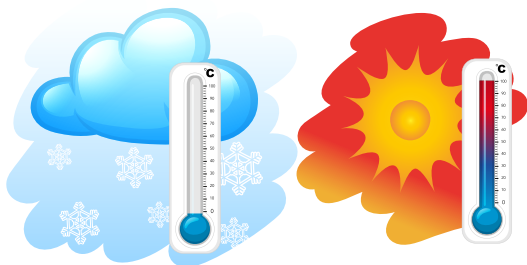


Le pôle "sénior"

Pour le bien vivre entre générations, la Municipalité a fixé comme objectif de lutter contre l'isolement des personnes. En plus du suivi des dossiers administratifs, le CCAS propose un programme d'animations riche et des services de prévention pour les plus de 63 ans, dits « seniors ».

La Mairie actualise la liste des seniors Tourvillais (à partir de 63 ans) à partir de la liste électorale, si vous n'y êtes pas inscrit, merci de vous faire connaître auprès du C.C.A.S.

Le plan canicule le plan grand froid



Pour une meilleure protection des personnes en situation de fragilité et d'isolement, le CCAS a mis en place un fichier sur lequel les personnes qui le souhaitent peuvent s'inscrire. (Formulaire d'inscription, envoyé chaque année au printemps).

L'objectif de ce fichier est d'encourager et de permettre un contact périodique pour prévenir les situations à risques.

La téléassistance... pour une sécurité maximum 24H/24

Un système simple et sécurisant d'alerte des secours

Les personnes âgées, isolées ou à mobilité réduite peuvent être victimes de malaise, d'accident ou en cours de tentatives d'agression dans leur logement et n'ont pas toujours dans ce cas, la possibilité de composer un numéro sur leur téléphone.

La téléassistance à domicile permet de sécuriser ces personnes seules chez elles. En cas de problème (chute, malaise...), la personne peut contacter une plateforme téléphonique joignable 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.

Tarif : frais d'installation gratuite et frais de dossiers des abonnés pris en charge par le CCAS. L'abonnement reste à la charge de la personne.

Les animations du C.C.A.S.

Ne restez pas isolé chez vous et partagez un moment de convivialité !

- Sortie Ciné d'Or ;
- Accompagnement aux courses, à la pharmacie, au cimetière au marché ;
- Sortie culturelle ;
- Activité jeux ;
- Activité sophrologie ;
- Activité cuisine intergénérationnelle ;
- Ateliers loisirs créatifs ;
- Ateliers de prévention, de sensibilisation ;
- Gym douce ;
- Banquets de printemps et d'automne ;
- Voyage annuel ;
- Colis de Noël...



La Conseillère numérique

La conseillère numérique a pour mission d'accompagner les habitants dans leur appropriation des usages numériques quotidiens. Elle peut vous aider sur :

- La navigation sur internet ;
- Apprendre à réaliser des déclarations et demandes en ligne ;
- La prise en main d'une boîte mail ;
- L'utilisation de logiciels basiques comme les traitements de textes ;
- L'installation et la manipulation d'applications sur ordinateurs, tablettes et smartphones...





Les droits des usagers



La loi n°2002-2 du 26 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale a notamment pour objectif de développer les droits des usagers fréquentant les établissements et services sociaux et médico sociaux.

Cette loi régit près de 32 000 structures, ce qui représente plus d'un million de places et plus de 400 000 salariés.

Les 7 droits fondamentaux des usagers (article L 311-3 du CASF)

L'exercice des droits et libertés individuels est garanti à toute personne prise en charge par des établissements et services sociaux et médico-sociaux. Dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur, lui sont assurés :

- 1°** Le respect de sa dignité, de son intégrité, de sa vie privée, de son intimité et de sa sécurité ;
- 2°** Sous réserve des pouvoirs reconnus à l'autorité judiciaire et des nécessités liées à la protection des mineurs en danger, le libre choix entre les prestations adaptées qui lui sont offertes soit dans le cadre d'un service à son domicile, soit dans le cadre d'une admission au sein d'un établissement spécialisé ;
- 3°** Une prise en charge et un accompagnement individualisé de qualité favorisant son développement, son autonomie et son insertion, adaptés à son âge et à ses besoins, respectant son consentement éclairé qui doit systématiquement être recherché lorsque la personne est apte à exprimer sa volonté et à participer à la décision. A défaut, le consentement de son représentant légal doit être recherché ;
- 4°** La confidentialité des informations la concernant ;
- 5°** L'accès à toute information ou document relatif à sa prise en charge, sauf dispositions législatives contraires ;
- 6°** Une information sur ses droits fondamentaux et les protections particulières légales et contractuelles dont elle bénéficie, ainsi que sur les voies de recours à sa disposition ;
- 7°** La participation directe ou avec l'aide de son représentant légal à la conception et à la mise en œuvre du projet d'accueil et d'accompagnement qui la concerne.

Les modalités de mise en œuvre du droit à communication prévu au 5° sont fixées par voie réglementaire.



Les permanences du C.C.A.S.

Assistante Sociale

Madame NOURRY Léane
Sur rendez-vous
Tél : 02 35 81 26 26

A.D.D.E.V.A. Rouen Métropole

Monsieur AMORRICH
Sur rendez-vous
Tél : 02 76 00 66 66 / 06 98 30 15 72

A.D.E.V.A. 76

Monsieur MOREL
Sur rendez-vous
Tél : 02 35 77 59 69

Avocate (droit de la famille)

Madame PERSONNAT Marlène
Le 1^{er} lundi du mois de 9h00 à 12h00

Sur rendez-vous
Tél 02 32 96 00 20

Avocat (droit commercial, droit des affaires, Création Entreprise)

Monsieur GRATIEN Simon
Le 1^{er} mardi du mois de 9h00 à 12h00
Sur rendez-vous
Tél 02 32 96 00 20

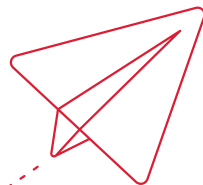
PLIE

Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi

Madame FURON Julie
Le jeudi matin de 9h00 à 12h00
Salle Mauve sur rendez-vous
Tél 02 32 82 74 01



Les adresses utiles



France Travail



39 rue Poussin
76500 ELBEUF
Tél 09 72 72 39 49
<https://www.france-travail.fr>

C.A.F.

Caisses d'Allocation Familiales



Rue de la prairie
76500 ELBEUF
Tél 09 69 37 32 30
<https://www.caf.fr>

C.P.A.M.



Caisse Primaire d'Assurance Maladie
Rue de la prairie
76500 ELBEUF
Tél 01 84 90 36 46
<https://www.ameli.fr>

Mission locale



25 rue Camille Randoing
76500 ELBEUF
Tél 02 32 96 44 30
<https://www.missionlocaleelbeuf.fr>

M.J.C. de la région d'Elbeuf



La fabrique des savoirs
9 cours Gambetta
76500 ELBEUF
Tél 02 35 81 41 30
<https://www.mjc-elbeuf.fr>

Maison de la justice et du droit



27 place de la république
76500 ELBEUF
Tél 02 35 77 23 24
<https://www.service-public.fr>

C.A.R.S.A.T.

Caïsse d'Assurance Retraite et de la Santé Au Travail



9 rue grand cours
cs36028
76100 ROUEN
Tél 09 71 10 39 60
<https://www.carsat-normandie.fr>

M.D.P.H.

Maison Départementale des Personnes Handicapées



13, rue Poret-de-Blosseville
76100 ROUEN
Tél 02 32 18 86 87
www.mdph.fr

CLIC REPER AGE

Centre Local d'Information et de Coordination gérontologique



Tél 02 35 78 90 90

La Passerelle

Association de lutte contre les addictions



1 rue Jean Jaurès
76500 ELBEUF
Tél 02 35 78 00 50
<https://lapasserelle76.fr>

C.S.A.P.A.

Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie



19 rue Stalingrad
76500 ELBEUF
Tél 02 32 96 40 25
<https://chi-elbeuf-louviers.fr/consultation/centre-de-soins-daccompagnement-et-de-prevention-en-addictologie-csapa/>

CURSUS / AIPPAM

Association de soutien des chômeurs par l'emploi



320 avenue du Due
76320 SAINT PIERRE LES ELBEUF
Tél 02 32 96 44 10
<http://www.cursus-asso.org>

Les Restos du cœur



Centre de Oissel
1919 avenue du Général de Gaulle
76350 Oissel
Tél 02 35 66 77 60.
email : rdc.oissel@sfr.fr

Le Secours Populaire



48 Allée André Maurois
76350 Oissel
Téléphone : 02 32 19 48 59

SOLINOR

Solidarité Normandie



2 Rue de la Paix
76350 Oissel
Téléphone : 06 58 27 53 55





Livret d'accueil du CCAS

CCAS

Mairie de Tourville-la-Rivière
Place de la Commune de Paris
76410 Tourville-la-Rivière

Tél. 02 32 96 00 20

Notre site : www.tourville-la-riviere.fr